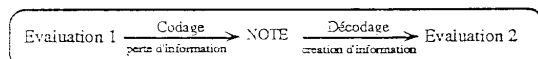


Episode 10 : LES NOTES : quel usage pour quelle musique ?

Les deux derniers épisodes sur la docimologie nous ont permis de voir que la traduction de l'évaluation d'une production d'élève par une note n'a pas la qualité qu'implicitement on lui attribue : celle d'une mesure rigoureuse, objective, qui dirait la valeur de la production, car «note souvent varie, bien foi qui s'y fie» pourrait-on dire. Par ailleurs la note a des attraits car, comme son étymologie nous le rappelle, elle permet de dire les choses brièvement. Mais encore faudrait-il être au clair sur ce qu'elle permet de dire, et ne pas lui faire dire ce qu'elle ne peut dire. Pour essayer de situer les problèmes, je vous propose un schéma :



L'évaluation 1 est, par exemple, celle d'un devoir de mathématiques d'un élève par son professeur : elle va dire la valeur de ce travail en fonction d'un certain nombre de critères (exactitude des résultats, pertinence des résultats, présence de justifications, rigueur des démonstrations, élégance, brièveté de la solution, correction de la rédaction, des notations, soin, présentation, quantité de travail fourni...). Ces critères vont être implicites ou explicites. Nous avons vu cependant dans l'épisode 4, et les suivants, tout l'intérêt qu'il y avait à expliciter et à faire expliciter par l'élève les critères d'évaluation des productions demandées pour en assurer la réussite. Quand le professeur va mettre une note à ce travail, il ne va pas le faire au hasard : même si certains de ses critères sont implicites, il va procéder à un codage complexe qui tient compte de tout ou partie des critères d'évaluation du devoir, codage dont il aurait, peut-être, du mal à rendre totalement compte, car il est souvent très complexe et se fait «automatiquement» dans sa tête (en particulier pour déterminer le poids relatif des différents critères). Mais dans ce codage, on va perdre toute l'information : quels critères ont été pris en compte ? avec quelle importance ? qu'est-ce qui a été réussi ?... Même si on connaissait toutes les clés du codage, on ne pourrait revenir aux critères : ce codage est par nature non injectif. Néanmoins cette note donne au devoir une «valeur» : un nombre de l'intervalle [0;20]. Cette valeur apparaît alors comme absolue, puisqu'elle n'est référée à rien - c'est un nombre compris entre 0 et 20 -, alors qu'elle est relative aux critères pris en compte et à leur codage (ce qui explique toutes les distorsions et les problèmes mis en évidence par la docimologie). Et maintenant c'est cette note, devenue l'évaluation publique de l'élève, qui va être décodée par différents acteurs, avec leurs propres critères, pour créer de l'information qui servira, le plus souvent, à porter des jugements sur l'élève (évaluation 2). Cette création est-elle légitime ?

Cette évaluation 2, ce peut être celle des parents qui trouvent par exemple que 10 à ce devoir ce n'est pas assez, alors que l'élève, lui, trouve que ce n'est pas mal, ou même que c'est bien parce que tous les autres ont moins que lui. Ce peut être aussi celle des professeurs ou de l'administration qui, à la lecture d'un 18, vont s'exclamer «il est doué en maths ce petit!», ou face à un 6 vont dire que l'élève ne travaille pas. Le plus problématique dans ce décodage, c'est qu'à partir de notes, dont on ne sait comment elles ont été obtenues, ni ce qu'elles sont censées représenter, on porte des jugements de valeur. Et ce souvent à partir d'une position a priori : par exemple des notes sont discréditées si on

a une idée de la façon dont elles ont été mises (professeur sévère, laxiste...). C'est particulièrement flagrant quand la note est interprétée par des personnes qui ne l'ont pas mise : lequel d'entre nous n'est pas intervenu en conseil de classe pour s'opposer au jugement émis sur les possibilités d'un élève à partir de la note que nous lui avions mise («avec un 8 en maths il ne pourra pas suivre en seconde...»), en avançant d'autres critères («il a des possibilités», «il peut très bien faire quand il est motivé...») non pris en compte dans la note. C'est aussi le cas quand on infère des comportements à partir des notes («il a de mauvaises notes, donc il ne travaille pas, il n'apprend pas ses leçons...»). Une expérience récente, faite avec un collègue d'une autre discipline, nous a montré, en questionnant des élèves en difficulté, dont, au vu de leurs notes, on disait qu'il n'apprenaient pas leurs leçons, que la cause de leurs mauvaises notes était qu'ils n'apprenaient pas leurs leçons «comme il faut», c'est à dire, en reprenant ce que nous avons dit dans l'épisode 7, ils ne possédaient pas de bons critères de procédure, ni d'une bonne base d'orientation.

D'autre part l'ensemble [0;20] étant totalement ordonné par la relation d'ordre usuelle, il est tentant de définir à partir d'elle un classement des élèves, mais est-ce vraiment licite ? Un des intérêts de la note est, peut-être, justement qu'elle permet, au niveau de l'évaluation 1, de comparer, de classer, alors qu'au niveau de l'évaluation 2 il est impossible de définir un ordre total : il suffit d'imaginer deux fiches d'évaluation critériée pour s'en rendre compte. Il faut donc bien avoir conscience que l'ordre que l'on peut établir entre des productions d'élèves ne préexiste pas aux notes mises : ce sont les notes qui définissent un ordre possible. Donc «meilleur» veut uniquement dire, si l'on décide d'utiliser les notes pour classer, «a une note supérieure à». Il faudrait donc être vigilant, et ne pas perdre de vue que les qualificatifs de bon, mauvais, nul, meilleur, moins bon, n'ont rien d'absolu, qu'ils ne disent rien sur la «nature» de l'individu, que les notes étant généralement attribuées à des productions, ces qualificatifs ne comparent qu'au mieux ces productions. Et peut-être dans la plupart des cas faudrait-il s'en tenir là : juger des productions, non des personnes.

Que conclure ? La note peut jouer un rôle de communication rapide, facile, synthétique, neutre, mais il faudrait toujours avoir présent à l'esprit la perspective de sa genèse, et donc de sa pauvreté d'information, pour s'interdire d'extrapoler à partir d'elle, en particulier pour éviter de porter, à partir des notes, des jugements de valeur sur les individus, leurs capacités, leurs comportements. Pour porter de tels jugements, il faut d'autres critères, qui d'ailleurs transparaissent dans nos appréciations, et qu'il serait bon d'explicitier. Appréciations et notes ont chacune leur rôle à jouer, et ne devraient pas se redoubler. Mais, au fait, que cherchons nous à évaluer exactement ?

Les notes de la musique

- Que fait le compositeur ?*
Il note la musique.
- Quelle tête a son carnet de notes ?*
Celui d'une partition.
- Qu'y a-t-il sur la partition ?*
Des notes, des clés, des temps, des accords, des indications...
- Qui déchiffre la partition ?*
Le chef et les interprètes.
- Qu'évalue-t-on ?*
La musique et l'interprétation...